



Fait à Belfort, le jeudi 2 janvier 2025

Aux agents publics territoriaux du Territoire  
de Belfort

**CDG/DR/2025**

Affaire suivie par Dimitri Rhodes

**Objet** : Prestations Sociales Complémentaires (PSC)

Madame, Monsieur,

Le centre de gestion du Territoire de Belfort s'est engagé depuis 2023 dans la mise en œuvre de la réforme des prestations sociales complémentaires voulue par le gouvernement.

Vous pourrez commencer à bénéficier de ses effets dès le 1er janvier 2025 avec le déploiement de la prévoyance.

La quasi-totalité des agents publics territoriaux du département sera couverte à cette date par :

- un contrat obligatoire,
- avec participation de votre employeur d'au moins 50% de votre cotisation individuelle,
- en vue de vous protéger contre les risques du demi-traitement ou de l'invalidité.

Tous les détails ce que cela entraîne pour vous sont contenus dans la brochure jointe que je vous recommande de lire attentivement.

Il reste maintenant à construire une convention de participation pour le risque santé, c'est-à-dire la mutuelle qui complète les remboursements médicaux versés par l'Assurance Maladie (sécurité sociale).

Cette nouvelle action, comme la précédente d'ailleurs, s'inscrira **INTÉGRALEMENT** dans les limites fixées par l'accord départemental du 13 décembre 2023 relatif à la protection sociale complémentaire et par l'accord national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux.

En gros, il s'agira de proposer à votre employeur :

[www.cdg90.fr](http://www.cdg90.fr)

- une convention de participation de 6 ans,
- construite autour d'un ensemble de garanties minimales établies avec le concours des organisations syndicales signataires de l'accord départemental du 13 décembre 2023,
- garantie par la mutuelle qui remportera un appel d'offres que le centre de gestion proposera en 2025.

Contrairement à la prévoyance, cette convention de participation ne sera pas obligatoire.

Mener cette tâche à bien nécessite toutefois d'avoir une idée précise du taux de mutualisation des agents du territoire de Belfort.

C'est pourquoi je vous serai extrêmement reconnaissant de bien vouloir répondre au questionnaire anonyme suivant et de le retourner de la façon indiquée au centre de gestion.

Votre réponse compte.

Avec tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Le Président

Romuald Roicomte

